

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Paul GIRARD - Maire, Thierry RANGONE – 1^{er} Adjoint, Laurent VERNAZ – 2^{ème} adjoint, Claudine AMOUDRY, Noël CADET, Christian COMBAZ, Daniel CHARVAZ, Alain FINA, Claire FLEUTOT, Aurore MINISTROT, Isabelle MORLOT, Dominique NOYEAU, Jean RONZATTI

Absentes excusées : Sandrine POIGNET (pouvoir à Claire FLEUTOT), Nathalie BIBOLLET (pouvoir à Aurore MINISTROT), Sandra BOULAIS (pouvoir à Laurent VERNAZ), Carole VASCHALDE, Christel GACHON, Stéphanie SANCHEZ

Secrétaire de séance : Dominique NOYEAU

Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, Secrétaire Général de la Mairie

Monsieur Le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de leur présence et leur propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 24 mars 2017, ce qui est fait à l'unanimité.

Il propose d'ajouter deux motions à l'ordre du jour :

- Modification de l'instruction des demandes de cartes nationales d'identité
- Soutien pour le maintien du Tribunal de Grande Instance d'Albertville et de la Cour d'appel de Chambéry

Il propose de reporter :

- Signature d'une convention portant mise à disposition du service urbanisme d'ARLYSÈRE pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces modifications.

Dominique NOYEAU est désigné secrétaire de séance.

PERSONNEL

Avancement de grade d'un agent : suppression d'un poste d'ATSEM Principal de 2ème classe et création d'un poste d'ATSEM Principal de 1ère classe

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Laurent VERNAZ

Monsieur le Maire et Laurent VERNAZ, Adjoint en charge du Personnel, indiquent qu'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles peut bénéficier d'un avancement de grade.

Conformément aux orientations définies par la Commission du Personnel, et après avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie du 10 avril 2017, ils proposent de nommer cet agent et ainsi de supprimer un poste d'ATSEM Principal de 2ème classe à temps complet et de créer un poste d'ATSEM Principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2017.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette suppression et création de poste, entraînant également une modification du tableau des effectifs comme suit :

Grade	Effectif	Durée hebdomadaire de service
Attaché Territorial	1	Temps complet
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1	Temps non complet de 20 h
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	1	Temps complet
Adjoint Administratif	1	Temps complet
ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe	1	Temps complet
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	2	Temps complet
Adjoint Technique	1	Temps complet
Adjoint Technique	1	Temps non complet de 13h11 annualisés
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	1	Temps non complet de 16h46 annualisés
Agent de maîtrise	2	Temps complet

Divers

➤ Procédure de licenciement pour inaptitude physique à l'encontre de Madame DUC-MARTIN

Après avoir fait un rappel de la situation statutaire de Madame DUC MARTIN, Laurent VERNAZ rappelle qu'elle a été déclarée inapte à toutes fonctions par le Comité Médical du Centre de Gestion, le 10 janvier 2017.

Le licenciement pour inaptitude physique a donc été la seule solution au vu du statut de l'agent.

L'entretien préalable s'est donc déroulé le 14 avril 2017 et le licenciement prononcé le 18 avril, accompagné des indemnités de licenciement.

➤ Emplois d'été 2017

Laurent VERNAZ indique que la Commission PERSONNEL avait décidé d'employer 7 jeunes durant les mois de juin-juillet-août 2017 pour une durée de 2 à 3 semaines chacun, en prenant par ordre d'arrivée tout en conservant la latitude de choisir un candidat à des dates intéressantes pour l'activité de services techniques.

Il présente donc le tableau des embauches et rappelle le caractère social de ces premiers emplois pour les jeunes.

COMMUNICATION/ANIMATION

Lancement du nouveau site internet de la Commune

Rapporteur : Jean-Paul GIRARD

Jean-Paul GIRARD indique que Sandra BOULAIS a travaillé sur la mise en place du nouveau site internet de la commune qui est en ligne depuis quelques jours.

Plus moderne, plus fonctionnel et plus intuitif, il permet d'accéder plus facilement et plus rapidement aux informations et il est désormais optimisé aussi pour les mobiles. L'agenda est mieux organisé afin de mieux valoriser les animations communales et les manifestations de nos associations.

Une présentation est réalisée en réunion.

Points sur les animations estivales

Rapporteur : Jean-Paul GIRARD

Jean-Paul GIRARD fait part des prochaines animations estivales organisées par la Commune (VILLAGE EN FÊTE, feu d'artifice, diffusion d'un film en plein air...).

- Soirée Cinéma du 1^{er} juillet dans le parc de la Mairie (repli à la salle polyvalente en cas de pluie) avec diffusion du film « Belle et Sébastien 2 ».
- Village en Fête du 8 juillet en trois parties :
 - Le matin : Deux randonnées thématiques au Fort de Tamié avec le concours du BAAM avec une ouverture des inscriptions au public dès le 15 juin
 - L'après-midi dès 14h, dans le parc de la Mairie avec un atelier Graff, des jeux (baby-Foot gonflable géant, jeux en bois, structure gonflable pour les tous petits), la présence d'une créatrice de bijoux...
 - en soirée, le feu d'artifice, tiré au stade intercommunal par EURODISTRIBUTION, sur le thème « Les « étoiles – les stars disparues », avec restauration et buvette sur site. Il précise que la réglementation a évolué et que la hauteur des tirs a été réduite.

VIE ASSOCIATIVE

Réhabilitation du terrain de BMX

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Sandrine POIGNET

Monsieur le Maire fait un point sur la réhabilitation par l'association « Les Grosses Pédales » du terrain de BMX jouxtant le skatepark et qui était déjà dédié à cette pratique.

Un nouveau règlement d'utilisation a été rédigé et a fait l'objet d'un affichage.

Il est proposé de faire une « réception » du chantier avec une démonstration par l'association.

TRAVAUX

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE

Rénovation thermique de l'école maternelle : point sur les travaux

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE font un point sur le déroulement de l'opération qui a débuté le 19 avril, avec les différentes phases exécutées (drain périphérique, préparation de la couverture sur une partie de l'école, démarrage de l'isolation), les prochaines opérations (menuiseries extérieures) et les travaux supplémentaires validés par la commission des travaux (isolation complète des pignons...).

Monsieur le Maire précise qu'au niveau de la charpente, plutôt en bon état, une panne cassée a été découverte et remplacée.

Rénovation de la mairie : point sur l'opération

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE font part du projet de dossier de consultation réalisé par l'architecte en charge de la rénovation de la Mairie, le cabinet D'UN TRAIT.

Avant la constitution définitive du dossier, il est nécessaire de faire un diagnostic amiante et plomb, dont la prestation a été validée ce jour.

Thierry RANGONE évoque également l'isolation des combles, estimée à 8 000 € HT, et les élus souhaiteraient plutôt une réalisation, si cela est indispensable au projet, par les services techniques.

Sécurisation de la rue des Tilleuls

Suite à la volonté du Conseil Municipal de sécuriser la rue départementale des Tilleuls, il avait été décidé de solliciter le Département pour expérimenter la pose de feux asservis, régulant la vitesse des véhicules.

Un accord de principe a été donné et il est discuté des modalités pratiques.

Monsieur le Maire précise qu'un test n'est pas possible au vu de la complexité du dispositif et que si le Conseil Municipal donne suite, ce sera pour une installation définitive.

Ce n'est plus de la détection par câble souterrain, mais par radar situé au-dessus du feu.

Après échanges, il est décidé de contacter la Commune de Sainte Hélène du Lac qui a installé récemment des feux asservis à la vitesse.

Requalification de la rue de Princens : avancement du dossier

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE font part de l'avancée du dossier de requalification de la rue de Princens.

Jean-Paul GIRARD indique que les acquisitions de terrains ne sont pas entièrement finalisées.

Claudine AMOUDRY demande la date de démarrage des travaux.

Il est indiqué que les travaux démarreront probablement en 2018.

Noël CADET demande s'il serait possible de créer une voie traversante dans le projet de résidence senior, pour désengorger une partie de la rue de Princens en la reliant directement avec la rue de Tamié.

Thierry RANGONE indique que le projet de la résidence senior ne le prévoit pas et que créer une voie publique sur cet espace privé peut engendrer des difficultés de gestion.

Il est quand même décidé de solliciter la SEMCODA, porteuse du projet, pour réfléchir à cette possibilité.

Travaux de rénovation thermique de la salle polyvalente

Thierry RANGONE indique que la pose de la centrale d'air devrait s'effectuer, avec du retard, au mois de juillet.

Les élus ne sont pas satisfaits du délai important quant à la finalisation de cette opération.

Cimetière : information sur les propositions de renouvellement des monuments funéraires (colombarium, cavurne...)

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE font part de leur rencontre avec la société GRANIMOND pour renouveler les monuments funéraires dédiés à la crémation.

Thierry RANGONE détaille les équipements proposés en indiquant les coûts estimatifs.

Une prochaine commission des Travaux étudiera ce dossier.

Travaux divers

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE évoquent l'étude de faisabilité liée à la rénovation du dojo de la Maison des Sociétés et de son déplacement vers le gymnase des Coquelicots.

Le nouveau scénario prévoit un emplacement entre le gymnase et l'école maternelle, avec 1 étage et 1 ascenseur. Une comparaison des coûts annoncés est effectuée et il est décidé de mettre en attente ce projet.

URBANISME

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE

Point d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE évoquent les dernières réunions de la commission URBANISME ayant porté sur le PLU et sur la réunion publique du 3 mai qui a permis de présenter à la population le zonage, le règlement s'y rapportant et les opérations d'aménagements programmés.

Il reste à finaliser le plan de zonage en intégrant les emplacements réservés.

RISQUES

Plan de Prévention des Risques Technologiques : retour sur l'exercice de sécurité civile lié au dépôt FINAGAZ

Rapporteur : Jean-Paul GIRARD

Monsieur le Maire fait un retour sur l'exercice réel qui s'est déroulé dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Technologiques lié au dépôt FINAGAZ, le 13 avril dernier, associant la Préfecture de la Savoie, l'exploitant, l'Education Nationale, les services de secours, la gendarmerie et la Commune.

Cet exercice grandeur nature a permis de tester plusieurs dispositifs : les systèmes d'alerte de la population, la bonne diffusion de l'alerte, le bouclage du périmètre de sécurité, l'intervention opérationnelle des différents moyens de secours et l'application des consignes réflexes par la population pour la mise à l'abri des personnes exposées aux risques.

La réunion sur le retour d'expérience a permis de mettre en évidence, au vu des questionnaires recueillis :

- la sirène est plutôt audible en extérieur et peu, voire nulle en intérieur, ce qui s'avère être une situation normale et acceptable
- l'alerte par le téléphone fixe, portable ou l'envoi de SMS est le moyen d'alerte le plus efficace pour ceux qui sont en intérieur, d'où l'importance pour les riverains de communiquer leur coordonnées téléphoniques
- l'application smartphone SAIP n'est pas opérationnelle à ce jour
- la plaquette d'information a été lue par un grand nombre, qui connaissent donc les consignes

Monsieur le Maire précise que le Plan Communal de Sauvegarde ne peut être déclenché dans ce type d'incident car la Mairie est dans le périmètre d'alerte.

Laurent VERNAZ s'interroge sur la différence entre les périmètres de danger définis dans le Plan de Prévention des Risques Technologiques et celui du Plan Particulier d'Intervention.

Des compléments seront demandés à la Préfecture sur ce point.

QUESTIONS DIVERSES

Compte rendu des délégués des communes sur le fonctionnement des différentes intercommunalités

Les délégués des différents EPCI, dont la commune est membre, évoquent les dossiers en cours.

SIERSS DE FRONTENEX (Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisations Sanitaires et Sociales)

Laurent VERNAZ fait part des informations suivantes :

- un projet est en cours avec Albertville sur l'extension des tournées pour les soins infirmiers
- le CIAS a répondu à un appel à projet pour constituer une équipe spécialisée sur le suivi de la maladie d'Alzheimer à domicile
- le démarrage du terrassement du futur bâtiment aura lieu le 9 juin
- la réception des offres pour les 24 autres lots a été fixée au 30 mai

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Laurent VERNAZ fait part des informations suivantes :

- un tarif unique a été fixé pour l'accès aux 4 piscines du territoire ARLYSERE
- une réflexion a été lancée sur l'extension de la Halle Olympique, qui pourrait intégrer à terme, la Maison des Jeux et la Maison du Tourisme. Le restaurant situé dans la Halle Olympique a été repris en gestion par ARLYSERE.
- concernant la thématique « Cohésion Sociale », les premiers axes de travail ont concerné la petite enfance (Relais assistantes maternelles/accueil de jeunes enfants) en vue d'une certaine uniformisation sur le territoire.

SI DU FORT DE TAMIE

Claudine AMOUDRY fait part des informations suivantes :

- plusieurs travaux ont été réalisés : modification d'un parcours en raison d'un arbre abimé, mise en place de toilettes sèches, installation d'un panneau indiquant les communes contributrices au fonctionnement du Fort
- sur ce point, elle indique que la participation de Frontenex, même si elle reste élevée, a légèrement baissé cette année

Motion pour la modification de l'instruction des demandes de cartes nationales d'identité

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est invité à débattre de la motion adoptée à l'Assemblée générale des Maires ruraux de France le 19 mars 2017 quant à la modification de l'instruction des demandes de cartes nationales d'identité :

« Les Maires ruraux de France, réunis en Assemblée générale annuelle à Lyon, réaffirment le rôle de la Mairie comme première maison de service public au plus près de nos concitoyens. Dans le but de simplifier la vie de nos concitoyens, les Communes doivent rester le premier point d'accès pour les démarches nécessitant un contact humain. Elles doivent être aidées à assumer ce rôle déterminant dans la présence concrète auprès des Français pour leur permettre d'effectuer les démarches de la vie quotidienne. Ils partagent l'objectif de sécurisation des titres d'identité, concrétisé dans le décret du 28 octobre 2016. Néanmoins, cette fin ne saurait s'imposer à deux autres exigences tout aussi importantes de proximité et de mobilité.

Les nouvelles modalités imposées par l'Etat pour la délivrance des cartes d'identité sont inadaptées et défectueuses. Les défaillances repérées lors de la période de « test » du dispositif dans certains Départements (notamment en termes de délais), n'ont pas été prises en compte lors de sa généralisation. L'évaluation a été faite en dépit du bon sens.

Les Maires ruraux déplorent une réforme imposée aux forceps.

La réécriture de la procédure de délivrance des titres n'a pas fait l'objet de concertation suffisante préalable avec les Maires ruraux. Le dispositif est passé en force en Conseil National d'Evaluation des Normes (CNEN), où les points de désaccord des élus n'ont pas été entendus. Ce mépris des élus locaux est insupportable. Les Maires ruraux dénoncent le fait que la décision de généraliser ait été prise avant même une véritable évaluation objective. Le choix des Communes disposant des outils s'est fait à l'insu des Maires, en particulier dans la définition du nombre de points de contacts et leur localisation dans les Départements.

Le nombre de points de contact est notoirement insuffisant.

Certaines zones en sont totalement dépourvues. Les conséquences sur le fonctionnement démontrent l'accumulation de problèmes pour les citoyens (obligation de trajets, délai d'attente,...) et les Maires et exigent que les Communes concernées puissent être aidées à assumer les conséquences, à dues proportions, notamment financières, de cette transformation.

Les Maires ruraux soulignent la faiblesse du dispositif mis en place.

La volonté de moderniser les procédures administratives ne doit pas se faire au détriment de leur accessibilité, notamment pour les publics les plus fragiles. Le nombre de dispositifs de recueil (fixes et mobiles) des empreintes digitales disponibles et leur répartition sur le territoire sont inadaptés au regard du nombre de cartes d'identité délivrées chaque année. Ces dysfonctionnements impactent les usagers, en particulier les personnes âgées ou en difficulté de mobilité. Ils ont pour conséquence une priorisation dans les traitements pour les habitants des

Communes équipées laissant les autres citoyens à la marge. La carte d'identité n'est pas un document administratif anodin. Elle occupe une place spécifique avec une forte dimension symbolique.

La mise en place laborieuse, et notoirement insuffisante, de ces nouvelles modalités de délivrance impose d'urgence une révision du dispositif engagé, afin de concilier plus efficacement besoins des citoyens et sécurisation des titres.

Elle doit être financée sur les crédits de l'Etat. La Dotation aux équipements des territoires ruraux (DETR) ne peut être préemptée pour financer le retrait administratif de l'Etat.

Les Maires ruraux proposent un déploiement en nombre d'équipements nouveaux, le lancement d'une concertation qui les associe pour envisager les modalités de la poursuite de la participation des Communes dans la procédure de délivrance des cartes d'identité.

Les Maires ruraux exigent de l'Etat qu'il trouve une solution technique pour que toutes les Mairies de France soient à nouveau intégrées dans le système de dépôt et de remise aux demandeurs. Ils l'interrogent sur l'effectivité du risque lié à la situation antérieure et sur les bénéfices en matière d'économie que génère cette décision incomprise et largement rejetée. »

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte cette motion

Motion de soutien pour le maintien du Tribunal de Grande Instance d'Albertville et de la Cour d'appel de Chambéry

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est proposé de prendre une motion demandant le maintien du tribunal de Grande Instance d'Albertville et de la Cour d'appel de Chambéry.

« Le 10 juillet 2014, le Conseil Municipal de la Ville d'Albertville approuvait la proposition de soutien des démarches engagées par le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats d'Albertville pour le maintien du Tribunal de Grande Instance d'Albertville.

En effet, dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire, des menaces sérieuses pesaient sur le devenir du Tribunal de Grande Instance d'Albertville, mais également sur la Cour d'Appel de Chambéry.

Le projet de réforme proposé apparaissait de nature à remettre en cause la proximité du justiciable par rapport à son tribunal.

Il est rappelé que l'activité du Tribunal de Grande Instance d'Albertville est importante et croissante et cela s'explique par des éléments géographiques et économiques particuliers, notamment du fait que le tribunal est situé au carrefour de 4 Vallées sur un territoire comprenant plus de 50 stations de ski de sports d'hiver et qu'il a à connaître, en particulier, des litiges générés par les activités touristiques.

Enfin, le Tribunal de Grande Instance d'Albertville a ainsi acquis une spécificité en matière de droit de la montagne, ses décisions faisant jurisprudence.

Après de récents échanges avec des professionnels de justice, il apparaît que le devenir du Tribunal de Grande Instance d'Albertville n'est, à ce jour, toujours pas stabilisé.

La justice, au même titre que l'éducation, la santé ou encore la sécurité, est un service public essentiel pour le territoire d'Albertville. Une décision défavorable irait à l'encontre d'une politique d'aménagement équilibrée du territoire s'appuyant sur des services publics de proximité et de qualité.

Pour les justiciables et les professionnels de la justice, la perte du Tribunal de Grande Instance représenterait une forte contrainte en terme de déplacements et interrogerait sur la qualité de la justice rendue. De plus, ces nombreux déplacements engendrés par la suppression du Tribunal de Grande Instance entreraient en contradiction avec la volonté de réduire les émissions de gaz à effets de serre.

Aussi, pour ces raisons, le Conseil Municipal se mobilise pour exiger et obtenir du Ministère de la Justice le maintien du Tribunal de Grande Instance d'Albertville »

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte cette motion

Thierry RANGONE souhaite faire remarquer que, par des décisions antérieures, l'éloignement de certains services de la population n'avaient pas soulevé d'interrogations particulières (ordures ménagères...) de la part du Conseil Municipal.

Plusieurs élus rappellent qu'une certaine opposition, certes vaine, avait été recueillie pour le passage en Communauté d'Agglomération, notamment.

Divers

- Monsieur le Maire indique que le camion UNIMOG a été officiellement vendu le 2 mai et que le tracteur sera livré courant juin
- Monsieur le Maire fait part d'une réunion, le 18 mai, concernant les nuisances du parc de la Mairie entre la gendarmerie, les riverains et les élus. Suite à ces échanges constructifs, il est décidé d'enlever l'abribus situé à l'entrée du parking de la Mairie et de mettre quelques obstacles pour éviter la circulation de véhicules dans l'enceinte même du parc.
Il conviendra également de renforcer le marquage au sol pour accentuer le passage piétonnier entre la Mairie et l'immeuble Le Grand Roc.
- Monsieur le Maire indique qu'un camion-restaurant s'installera tous les mercredis midis sous le préau de la salle polyvalente, afin de proposer des repas/sandwichs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h15

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 30 juin 2017 à 19h15

Le Maire,

Jean-Paul GIRARD